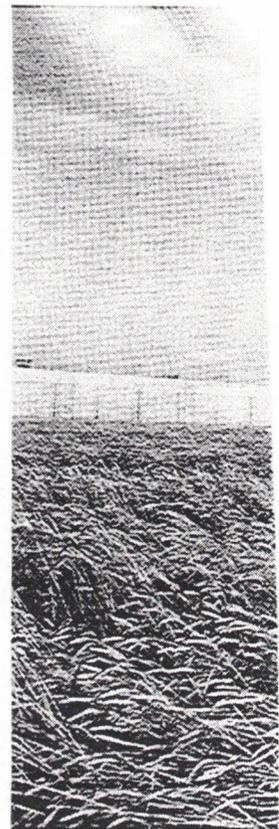
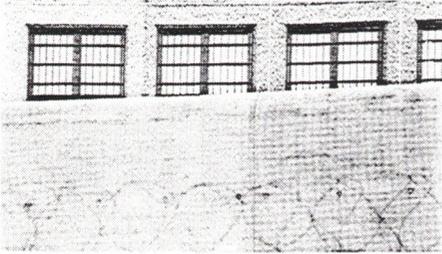


D'LETZEBURGER LAND

07/07/00



La démission du directeur du Centre pénitentiaire de Schrassig, une illustration supplémentaire – si besoin il était – de l'urgence de repenser la politique pénologique

Prison = Dépotoir

marc gerges

RÉSISTANCE À L'USURE ! Voilà une des capacités requises du futur directeur du Centre pénitentiaire de Schrassig. Georges Rousseau n'y aura été que le cinquième chef de la hiérarchie depuis qu'Alphonse Wagner prit, après une longue absence pour cause de maladie, sa retraite en mai 1995. Depuis à eu lieu, comme le remarquait Renée Wagener dans le *Gréngespoun*, un « défilé des directeurs ». Actuellement c'est Vincent Theis, directeur du Centre pénitentiaire agricole de Givenich (régime semi-ouvert) qui assure l'intérim. Comme il l'avait déjà fait en juillet 1996 lorsque le ministre de la Justice de l'époque, Marc Fischbach, n'avait d'autre choix, vu l'incapacité de son protégé Célestín Lommel à ce poste, de contraindre ce dernier à la démission pour éviter que le scandale ne remonte jusqu'à lui.

L'« histoire de la prison de Schrassig » se résume ainsi à une accumulation de managements divers, de mauvaise gestion personnelle, d'absence de volonté politique, de souci sécuritaire, de concepts faisant défaut, de bras de fer ridicules engagés entre les différentes parties. La situation semble être devenue tellement effarante que le premier « vrai » directeur à la tête de l'établissement – Georges Rousseau fut le premier directeur de prison choisi, après appel de candidatures, sur base de ses capacités et de ses compétences – allait vite résigner, pris

dans l'engrenage quasi fatal de la pénologie au Luxembourg. Il n'aura « duré » qu'un an et demi.

La plupart des problématiques liées à Schrassig sont largement connues, aussi du grand public. La prison étant par définition un monde clos sur lui-même, ignoré par la société vu qu'elle n'héberge théoriquement que « ses » déviants, elle ne fait parler d'elle qu'en cas de problème. Les suicides, les problèmes liés à l'incarcération d'enfants mineurs dans une enceinte théoriquement réservée aux vrais criminels, les drogues en milieu carcéral, la surpopulation de la prison, les retards concernant l'ouverture des nouveaux blocs etc. sont des problèmes réels dont la presse rapporte régulièrement, sans toutefois interpellier outre mesure l'opinion publique. La réalité quotidienne en prison par contre, faite de violences, de conditions de vie extrêmes, de reniements, d'isolement, de déracinement, d'absence de perspective(s), de souffrances... n'est que peu connue et n'intéresse guère le grand public. À la fin du compte, il ne s'agit que de prisonniers, « punis » pour leurs méfaits et donc isolés en prison, mis au ban de la société. L'idée d'une « resocialisation de citoyens ayant enfreint aux règles (...) de notre société (extrait de la définition sociologique du rôle de la prison) » est bien loin (voir à ce sujet

« Société de surveillance », *d'Land* n°7 du 18 février 2000).

Lorsque ces problèmes bénéficient quand même d'une grande publicité – comme c'est le cas en France depuis l'édition du livre accusateur *Médecin-Chef à la prison de la Santé* et l'incarcération, témoignages à la clef, de plusieurs notables politiques et du monde de l'économie – l'émotion est d'autant plus grande. L'intérêt public étant là, la classe politique se décide alors enfin à faire son travail : mercredi, le Parlement français a présenté le rapport, accablant et extrêmement accusateur, de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons.

Que la prison et les problèmes y liés soient à la une de la presse française a servi d'excuse au ministre de la Justice, Luc Frieden, lors de son interpellation au Parlement mardi dernier. Lecteur assidu du *Monde*, il a constaté que le Luxembourg n'était pas le seul pays à connaître ce genre de problèmes, mieux, il s'est montré soulagé que le Luxembourg ne connaisse pas les problèmes autrement plus graves de la France. Frieden a fait état d'un sacré culot politique en utilisant ce raccourci douteux pour cautionner sa légèreté d'action.

La politique pénologique luxembourgeoise connaît un problème structurel qui a pour origine une

Un prisonnier évadé cause plus de problèmes à l'hierarchie administrative et politique qu'un détenu qui s'est suicidé

classe politique, ministre en tête, qui refuse de prendre ses responsabilités en la matière. Les problèmes en découlant (voir ci-contre) n'en sont que les aboutissements et conséquences logiques. Le sujet n'étant en termes politiques que moyennement porteur, à moins qu'il ne faille titiller le réflexe sécuritaire de la population, la politique pénologique est l'enfant pauvre d'un ministère de la Justice davantage occupé à rédiger des textes législatifs sur mesure pour la place financière, voire à satisfaire les bas instincts d'une supposée masse silencieuse en expulsant à tour de bras réfugiés et immigrés clandestins.

La misère actuelle prend ses débuts au cours des années 70, lorsque le ministre socialiste de la Justice, feu Robert Krieps, fut le seul acteur politique à ce jour à vouloir réaliser une réforme profonde de la politique pénologique. L'élément clef de cette réforme fut la construction

d'une nouvelle prison à Schrassig qui devait répondre aux exigences de la pénologie moderne. Aussi bien la prison que la réforme furent réduites à leur strict minimum et donc amputées de leurs éléments essentiels à cause d'une virulente opposition du Parti chrétien social et du *Luxemburger Wort*. Ces derniers, par le biais d'une politique populiste et sécuritaire, mirent en exergue la sécurité du citoyen face au criminel qui de surcroît serait « logé dans un établissement cinq étoiles ». Sur le cadavre de l'initiative de Krieps ont germé les pousses des problèmes actuels, fermentés ultérieurement par une approche politique volontairement passiste et sécuritaire. Aujourd'hui encore, un prisonnier évadé cause ainsi plus de problèmes à l'hierarchie administrative et politique qu'un détenu qui s'est suicidé !

La façon dont est considéré et nommé le délégué du procureur général d'État en charge des établissements pénitentiaires est une illustration flagrante de la façon dont le ministère gère sa politique en matière de prison. Ce poste de responsable de l'exécution des peines revient à un avocat général qui est responsable, comme son nom l'indique, devant le ministre. Il assure l'exécution des peines prononcées par les juges et gère la prison. De ce fait, il est en quelque sorte l'interface entre la direction de la prison et le ministre, en soi un rôle clef qui

suite de la page précédente



Sélection non exhaustive de problèmes liés au Centre pénitentiaire de Schrassig

Direction délaissée

La valse des directeurs au Centre pénitentiaire de Schrassig est inquiétante. En mai 1995, Alphonse Wagner partait en retraite après une longue absence pour cause de maladie, laissant derrière lui une situation déjà précaire. Marc Fischbach nomma alors directeur faisant fonction un jeune criminologue, Célestin Lommel. Celui-ci se montra complètement incapable de gérer le centre pénitentiaire et avait vite fait, par son style de direction arbitraire et abusif, de dresser contre lui prisonniers et personnel de garde. Après avoir abusé de ses prérogatives, il fut contraint d'abandonner son poste en juillet 1996. L'intérim fut alors exercé par Vincent Theis, en charge du Centre pénitentiaire agricole de Givenich. Un intérim qui allait durer jusqu'en 1998, date à laquelle Georges Rousseau prit la relève, secondé par deux directeurs adjoints, Sylvie Petry et Carlo Reuland. Ne pouvant compter sur le soutien nécessaire – aussi bien en politique que dans ses propres rangs – pour réaliser ses réformes, harcelé par les associations des gardiens, Rousseau se retraita de la direction le 26 juillet. Actuellement, c'est à nouveau Vincent Theis qui assure l'intérim. Schrassig est ainsi de fait dépourvu de direction depuis plus de cinq ans, une situation qui côtoie l'irresponsabilité politique. Aussi parce que plusieurs éléments au sein de la prison, comme le personnel de garde, ne reconnaissent plus l'hierarchie et fonctionnent plus ou moins en autogestion.

Mineurs en prison

Le Luxembourg a été sévèrement épinglé par le Comité pour la prévention de la torture et des traitements dégradants, dépendant du Conseil de l'Europe, pour le placement de mineurs délinquants dans l'enceinte carcérale de Schrassig (voir *d'Land* du 27 novembre 1997). Le Luxembourg ne disposant pas d'infrastructures adéquates – le tract spécial prévu au Centre socio-éducatif pour mineurs à Dreibern n'existe toujours pas – les mineurs incarcérés sur décision du juge et qui ne doivent pas avoir de contact avec les détenus majeurs, passent 23 heures par jour en cellule d'isolement. Quant à l'obligation scolaire, qui n'a longtemps pas été respectée, du personnel enseignant a bien été engagé, mais une éducation en continu n'est toujours pas assurée. 51 mineurs ont été emprisonnés, dont le plus jeune avait douze ans, au cours de l'année judiciaire 1998/99. « D'après notre loi il y a obligation de venir en aide à des mineurs, c'est-à-dire de leur fournir tous les moyens nécessaires en vue d'une resocialisation efficace. Or, c'est juste le contraire qui se produit. (...) C'est à partir du moment où la société définit le jeune comme étant un criminel qu'il va vraiment en devenir un. (...) La plupart des jeunes se retrouvent en prison parce que pendant leur enfance, ils n'ont pas reçu une éducation appropriée, et ce n'est certainement pas en les mettant dans un coin de la prison en attendant une meilleure solution qu'on leur vient en aide » remarque un responsable du Scas dans le rapport d'activité 1999 du ministère de la Justice.

Drogues en prison

Soixante pour cent de la population carcérale est toxicomane, plus de soixante pour cent est incarcérée pour infraction(s) à la législation sur les stupéfiants. La direction de Schrassig estime que chaque année, quelque deux tonnes d'héroïne pure sont introduites dans l'enceinte de la prison. Mais officiellement, la drogue n'existe pas en prison, et donc tous les programmes d'aide aux toxicomanes (distribution de seringues, méthadone) ne peuvent avoir lieu à Schrassig. De même que la station thérapeutique pour assurer un suivi psychomédical ne fonctionne toujours pas. Au moins deux des récentes morts de prisonniers à Schrassig seraient dues à la consommation de drogues de substitution produites sur place avec, entre autres, de la mort aux rats.

Mélange de la population carcérale

Le mélange des populations criminelle et autres à Schrassig se fait sans discernement. Ainsi, les personnes qui attendent leur expulsion du territoire sont « mis à disposition du gouvernement » par le gouvernement à Schrassig alors que là n'est définitivement pas leur place. Aucune structure ne permet actuellement de rendre compte des différentes catégories de prisonniers (e.a. détention préventive ; condamnés à de longues, moyennes, courtes peines ; mineurs ; femmes...) qui sont, pour plusieurs d'entre elles, détenues au même régime.

Impossibilité d'un suivi social

L'encadrement psychosocial des détenus est assuré par le Service central d'assistance sociale (Scas) qui ne dispose pas des moyens matériels et humains – adéquats et est dès lors insuffisant. Or, ce volet devrait logiquement constituer une priorité dans la politique pénologique. Il n'y a pas assez de psychologues et de thérapeutes pour s'occuper de la population incarcérée qui pourtant connaît, pour près de la moitié, des troubles psychiques. De même, le Scas ne dispose pas du personnel nécessaire pour assurer une présence après la libération. Un autre exemple parmi d'autres, la prison ne dispose toujours pas de parloirs familiaux qui assureraient aux détenus une intime intimité pour rencontrer leur famille.

Surpopulation

Il s'agit apparemment de l'origine de tous les maux. Actuellement, la prison connaît une surpopulation de quelque trente pour cent. Or, l'agrandissement est une fausse solution miracle, car « plus de prison attire plus de condamnations ». Quoiqu'il en soit, la nouvelle aile n'est toujours pas ouverte, pour raisons de sécurité. Nombre d'autres projets, comme celui de la station thérapeutique – initialement prévue en dehors de l'enceinte de la prison, mais par réflexe sécuritaire, le gouvernement en a décidé autrement – en font les frais. **mg**

Le politique pénologique se caractérise par un manque de volonté et de responsabilités politiques de la part du ministère de la Justice

devrait supposer une tâche pleine et responsable. Mais ce poste n'est en fait qu'un placard doré au sein du Parquet général : il faut bien avoir fait ses classes pour y parvenir, mais la carrière s'arrête, normalement, là. Ce qui n'est guère encourageant. Traditionnellement, le délégué profite du rapport annuel pour se faire de l'air. Mais la légendaire plume vatriolée du prédécesseur du délégué actuel Claude Nicolay, Pierre Schmit, n'était en fin de compte pas autre chose qu'un baroud d'honneur, de même que l'action effective de Nicolay se trouve actuellement à des lustres des promesses faites et des espoirs qu'il avait fait naître lorsqu'il prit la relève du premier. Les délégués du procureur général en charge des établissements pénitentiaires semblent, quelle qu'en soit la cause, impuissants.

L'extension de la prison de Schrassig avait été présentée par Fischbach comme la solution miracle à tous les maux gangrenant le quotidien carcéral. La surpopulation de la prison était considérée comme l'origine de tous les ennuis et l'est encore aujourd'hui, le retard pris dans la finalisation des nouveaux blocs – dû à des problèmes de sécurité – expliquerait les tensions actuelles. Une approche qui prouve que le ministère gère le problème en superficie alors que la vraie problématique est fondamentale. La cause de la surpopulation n'est pas l'exiguïté des lieux, mais

cialistes français après la série de suicides en début d'année, devrait parvenir aux mêmes conclusions.

Aussi longtemps que les instances politiques continuent à percevoir la prison comme dépotoir d'« éléments » que nous ne voulons pas tolérer au sein de notre société, il n'y aura pas de changement concernant la politique pénologique. Si les épisodes quant aux directions successives (voir ci-contre) sont parlantes de cet état des choses, il est un leurre de croire qu'un directeur bien intentionné puisse y changer quelque chose. Avec ses idées de réforme, il se brûlera inévitablement les ailes à l'inaction, à la négligence coupable d'une classe politique qui ne veut pas être intéressée à la condition humaine dans le milieu carcéral. L'approche politique de la problématique devrait normalement décourager le dernier des humanistes à prendre ses responsabilités à la tête de la prison où il sera inexorablement broyé entre l'absence de volonté et le manque de responsabilités politiques, les velléités du personnel de garde, le désintérêt de l'opinion publique aussi longtemps qu'elle n'est pas concernée, le réflexe sécuritaire ambiant, l'auto-organisation, brutale, de la population carcérale et surtout l'absence d'une perspective de réussite – les taux de récidive atteignant, au Luxembourg, des sommets.

Or, il ne faut pas d'étude scientifique pour constater qu'une personne dépendante de drogues n'est pas un délinquant, mais un malade. Sans surprise, le rapport sur l'état de la prison, une commande du ministère de la Justice auprès de deux spé-